

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLICÉFAI – 000216 – AMR 18/003/00

Action complémentaire sur l'EXTRA 34/00 (AMR 18/001/00 du 11 avril 2000)

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

CRAINTES DE MAUVAIS TRAITEMENTS / PRÉOCCUPATIONS JURIDIQUES / Nouveaux motifs d'inquiétude : ARRESTATIONS ILLÉGALES / MENACES DE MORT

BOLIVIE	<p>Personnes relâchées : Gabriel Herbas, Walter Antezana, Emilio Sejas, Ascencio Picha, Sacarias Pereira, Victor Cossio, Santiago Garcia [et non Gareca, comme indiqué précédemment], Victor Nina, Enriqueta Imaca, Osvaldo Toco et Pedro Soto.</p> <p>Personnes maintenues en détention : Felipe Quispe Huanca, Fred Nuñez, Angel Claure, Francisco Partis, Emilio Rodriguez, Filomeno Rivera, Felipe Flores et Juan Yapura.</p> <p>Nouveaux noms : David Goitia Benito (16 ans), Franz Guzmán (14 ans), Noel Guzmán (12 ans) et Wilfredo Apaza (14 ans), tous mineurs arrêtés illégalement Edwin Huanca (18 ans) Bartolomé Flores (32 ans)</p> <p>Personnes menacées : les membres du réseau de télévision <i>Periodistas Asociados Televisión (PAT)</i></p>
----------------	--

Londres, le 14 avril 2000

Amnesty International est maintenant préoccupée par la sécurité des quatre mineurs et des deux adultes nommés ci-dessus, qui ont été appréhendés (illégalement dans le cas des enfants) par les forces de sécurité, qui les auraient torturés en vue de les contraindre à mettre en cause des dirigeants communautaires ainsi que des responsables syndicaux et à s'incriminer eux-mêmes. Bien que toutes ces personnes aient été relâchées depuis, l'Organisation craint toujours que leur sécurité ne soit menacée.

Amnesty International s'inquiète également des menaces de mort qui ont été adressées à des membres du réseau de télévision *Periodistas Asociados Televisión (PAT)*, après qu'ils eurent filmé et diffusé les images de la mort d'Hugo Daza, adolescent de dix-sept ans tué d'une balle dans la tête au moment où un membre de l'armée ouvrait le feu sur la foule à Cochabamba, le 8 avril.

Également le 8 avril 2000, la police a appréhendé David Goitia Benito à Cochabamba et l'a conduit dans les locaux du *Grupo Especial de Seguridad (GES, Groupe spécial de sécurité)*, où il a été roué de coups de chaîne et de tuyau par un groupe d'hommes. Il a réussi à s'échapper quelques heures plus tard, le torse couvert d'ecchymoses et le nez cassé.

Franz et Noel Guzmán ont été emmenés par des militaires le 9 avril dans la caserne d'Achacachi, dans le département de La Paz, et n'ont été remis en liberté que le lendemain. Selon leur mère, ils avaient été immergés dans de l'eau et battus, si bien qu'ils étaient en état de choc.

Le 10 avril, Wilfredo Apaza a été emmené par l'armée à Ajllata Grande, dans le département de La Paz, puis rendu à sa famille. Selon des informations diffusées par la presse, Gerardo Rosado, président de la *Comisión de Derechos Humanos de la Cámara de Diputados (Commission des droits humains de la Chambre des députés)*, a déclaré qu'il savait que les forces de sécurité avaient illégalement arrêté des mineurs à Achacachi et ajouté que la Commission allait enquêter de manière exhaustive sur ces événements.

Le 9 avril, Bartolomé Flores et Edwin Huanca ont été interpellés, conduits dans une caserne à Viacha, dans le département de La Paz, et torturés. D'après les informations recueillies, ils ont été exposés à des jets d'eau, soumis à des chocs électriques, roués de coups et se sont vu recouvrir la tête de cagoules.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Selon certaines sources, au moins 17 personnes ont été blessées au cours d'une manifestation qui s'est déroulée le 14 avril à La Paz, dans le cadre de violences ayant opposé les contestataires et la police. Des syndicats de paysans ont apparemment indiqué qu'ils n'engageraient aucun pourparler avec le gouvernement tant que leurs dirigeants n'auraient pas été libérés. On ignore combien de personnes sont toujours détenues.

ACTION RECOMMANDÉE : télégramme / aérogramme / lettre par avion / fax (en espagnol ou dans votre propre langue) :

- demandez instamment que des enquêtes indépendantes et exhaustives soient ouvertes sans délai sur les informations selon lesquelles quatre mineurs, David Goitia Benito, Franz Guzmán, Noel Guzmán et Wilfredo Apaza, ainsi qu'Edwin Huanca et Bartolomé Flores ont été arrêtés (illégalement dans le cas des quatre enfants) les 8 et 9 avril 2000, et soumis à des actes de torture destinés à les contraindre à mettre en cause des dirigeants communautaires ainsi que des responsables syndicaux et à s'incriminer eux-mêmes ;
- déclarez-vous préoccupé par les informations selon lesquelles des menaces de mort ont été adressées à des membres du réseau de télévision *Periodistas Asociados Televisión* (PAT) ;
- appelez les autorités à ouvrir une enquête indépendante sur ces informations et à garantir la sécurité de ces personnes.

APPELS À :

Remarque : L'obtention des lignes de fax peut s'avérer difficile. Si un correspondant vous répond, dites : « Me puede dar tono de fax por favor. »

<p>Président : Excmo Sr. Presidente Gral. Hugo Banzer Palacio de Gobierno La Paz, Bolivie Télégrammes : Presidente, La Paz, Bolivie Fax : 5912 332055 / 391216 Formule d'appel : <i>Señor Presidente, / Monsieur le Président de la République,</i></p>	<p>Ministre de l'Intérieur : Sr. Ministro de Gobierno Sr. Walter Guiteras Dennis Ministerio de Gobierno Av. Arce esq. Belisario Salinas La Paz, Bolivie Télégrammes : Ministro Gobierno, La Paz, Bolivie Fax : 5912 371352 / 371334 Formule d'appel : <i>Señor Ministro, / Monsieur le Ministre,</i></p>
<p>Ministre de la Justice : Sr. Ministro de Justicia Sr. Juan Chahin Ministerio de Justicia Palacio de Comunicaciones, Piso 6, Avenida Mariscal Santa Cruz La Paz, Bolivie Télégrammes : Ministro Justicia, La Paz, Bolivie Fax : 59 12 356530 Formule d'appel : <i>Señor Ministro, / Monsieur le Ministre,</i></p>	
<p>COPIES À :</p> <p>Ministre des Affaires étrangères : Sr. Ministro de Relaciones Exteriores y Culto Dr. Javier Murillo de la Rocha Ministerio de Relaciones Exteriores y Culto La Paz, Bolivie Fax : 5912 371155</p>	<p>Organisation de défense des droits humains : Asamblea Permanente de Derechos Humanos Cajón Postal 9282 La Paz, Bolivie Fax : 5912 335715</p>
<p>Centro de Documentación e Información Bolivia (CEDIB) Casilla 3302, Cochabamba Bolivie Fax : 5914 252401</p>	
<p>ainsi qu'aux représentants diplomatiques de la Bolivie dans votre pays.</p>	

**PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.
APRÈS LE 11 MAI 2000, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.**

*La version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW Royaume-Uni. Seule la version anglaise
fait foi.
La version française a été traduite et diffusée par les Éditions Francophones d'AmnestyInternational - ÉFAI*